



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 2000
Montréal (QC) H3B 4L8
Tél.: (855)724-2268
Télec.: (450)676-2202
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N° DIVISION : 01-MONTREAL
N° COUR : 500-11-064587-245
N° DOSSIER : 41-3123144

COUR SUPÉRIEURE
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

EMERGIA INC.,

Personne morale faisant affaire au
402-185, avenue Dorval, dans la ville de Dorval,
dans la province de Québec, H9S 5J9

AVIS AUX CRÉANCIERS RELATIF À LA PROPOSITION AMENDÉE (article 51 de la Loi)

Avis est donné que Emergia inc. de Dorval (Québec) a déposé une proposition amendée entre nos mains le 11 mars 2025 en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition amendée, d'un état succinct amendé de son actif et de son passif. Également, vous trouverez une preuve de réclamation pour les créanciers qui n'ont toujours pas produit de réclamation. Enfin, vous trouverez joint une formule de votation et une copie du rapport additionnel du syndic sur la proposition.

Une assemblée générale des créanciers de la débitrice sera tenue par visioconférence, le 2 avril à 10 h. Si vous désirez recevoir les coordonnées pour assister à ladite visioconférence, veuillez nous en informer par courriel au reclamation-claims@rcgt.com. Le lien sera par ailleurs partagé aux créanciers présents lors de la dernière reprise d'assemblée.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition amendée est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le Tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie des créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formules de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent être, au préalable, déposées entre nos mains.

Fait à Montréal, ce 14 mars 2025.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité

Dominic Deslandes, CPA, PAIR, SAI
Responsable désigné



Raymond Chabot Inc.

An affiliate of
Raymond Chabot Grant Thornton
LLP
Suite 2000
600, rue de La Gauchetière Ouest
Montréal (QC) H3B 4L8
Phone: (855)724-2268
Fax: (450)676-2202
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT OF QUEBEC
DIVISION NO.: 01-MONTREAL
COURT NO.: 500-11-064587-245
FILE NO.: 41-3123144

SUPERIOR COURT
" Commercial Division "

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF:

EMERGIA INC.,

Legal person doing business at 402-185, Dorval Avenue, in the city of Dorval, in the province of Québec, H9S 5J9

NOTICE TO CREDITORS CONCERNING THE AMENDED PROPOSAL
(section 51)

Take notice that Emergia Inc. in the city of Dorval, Québec, has lodged with us an amended proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act* on March 11, 2025.

Copy of the debtor's amended proposal, a condensed amended statement of its assets and liabilities. Also enclosed a proof of claim for creditors who have not yet filed a claim. Finally, a letter of votation and a copy of the trustee's additional preliminary report are enclosed herewith.

A general meeting of the creditors of the debtor will be held by videoconference, on April 2, 2025 at 10:00 a.m. If you wish to attend, please inform us by email at reclamation-claims@rcgt.com to receive the contact details to join the conference. The link will also be shared with creditors present at the last reconvened meeting.

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may, by resolution, accept the proposal made by the debtor either as made or as modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal will bind all creditors or the class or creditors affected.

Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior thereto.

Dated at Montréal, March 14, 2025.

RAYMOND CHABOT INC.
Licensed Insolvency Trustee

Dominic Deslandes, CPA, CIRP, LIT
Trustee in charge

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N° DIVISION : 01-MONTREAL
N° COUR : 500-11-064587-245
N° DOSSIER : 41-3123144
N° BUREAU : 1422546

COUR SUPÉRIEURE
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

EMERGIA INC.

Personne morale faisant affaire au 402-185,
avenue Dorval, dans la ville de Dorval, dans la
province de Québec, H9S 5J9

La Proposante

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0163)
Emmanuel Phaneuf, M.Sc., CIRP, LIT
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

PROPOSITION AMENDÉE

(article 50 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

Nous, Emergia inc., la Proposante nommée ci-dessus, soumettons à nos créanciers, la Proposition amendée suivante, le tout en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « LFI »):

1. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS

Sous réserve du Règlement DES décrit au paragraphe 8, vu les garanties qui leur sont consenties, nous nous engageons à assumer intégralement les sommes dues aux créanciers garantis, en totalité ou selon toute entente à intervenir avec ces créanciers, dans la mesure où ces garanties seraient valides et opposables à un syndic autorisé en insolvabilité.

Dans le cas contraire, ces créanciers garantis seront considérés comme créanciers non garantis sans droit à un rang prioritaire.

2. MONTANT OFFERT POUR DISTRIBUTION

La Proposante offre de remettre au syndic à la Proposition amendée :

2.1 Un montant en dollars équivalent au total des Réclamations de la Couronne;

2.2 Un montant en dollars équivalent au total des Réclamations des créanciers non garantis avec un droit à un rang prioritaire;

2.3 Un montant équivalent au total des Réclamations des créanciers non garantis n'ayant pas de droit à un rang prioritaire, en dollars et en action de la débitrice, dont la répartition sera effectuée comme suit :

2.3.1 50 % en actions ordinaires de Catégorie A de la Proposante, à un prix par action correspondant à 0,12 \$. Les actions seront versées par un fiduciaire à être déterminé, et ce, dans les 90 jours de l'obtention des autorisations requises par les autorités en matière de valeurs mobilières auquel la Proposante est assujettie. Ce versement est notamment conditionnel à la régularisation des statuts constitutifs mentionnée au paragraphe 8.

2.3.2 50 % en argent, suivant la complétion des conditions, règlements et transactions mentionnés au paragraphe 8.

3. RÈGLEMENT DES HONORAIRES

Les honoraires et débours du syndic, ainsi que le paiement des frais accessoires de comptabilité, légaux et autres, découlant de la présente procédure et incluant les frais encourus pour la préparation de ladite Proposition ou de toute proposition amendée s'il en est, ainsi que ceux impayés et encourus durant l'avis d'intention, seront payés, en priorité, en sus du Montant offert pour distribution aux créanciers, conformément à l'article 136 (1) b) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

4. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE

Les réclamations de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province qui étaient dues à la date du dépôt de l'avis d'intention, s'il y a lieu, ou au dépôt de la proposition pour les montants de nature à faire l'objet d'une demande aux termes du paragraphe 224 (1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale identique, pour l'essentiel, aux dispositions de ce paragraphe, seront payées en totalité, en sus du Montant offert pour distribution prévu au paragraphe 2.1, avec les intérêts et pénalités y afférents en vertu des lois, règlements et décrets applicables, dans les six (6) mois suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition amendée.

5. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES EMPLOYÉS

Les réclamations des employés à titre de salaires impayés, de même que les sommes dues à titre de vacances des employés toujours en fonction auprès de la Proposante, seront acquittées par la Proposante dans le cours normal des opérations.

Par contre, les réclamations des employés qui ne sont plus en poste (Réclamation des ex-employés), à la date de la Proposition amendée, seront acquittées conformément aux articles 81.3 et 136 (1) (d) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. La portion garantie de ces réclamations sera acquittée, en totalité, en sus du Montant offert pour distribution aux créanciers mentionné au paragraphe 2.3. Les réclamations des ex-employés, nettes de la portion garantie, pourront participer à la distribution prévue au paragraphe 7.

6. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE

Les réclamations de créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire, décrites aux alinéas 136 (1)(a) à 136 (1)(j) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, autres que les honoraires du syndic et les réclamations des employés prévues respectivement aux paragraphes 3 et 5, seront payées en entier en priorité sur toutes les réclamations des créanciers non garantis, en sus du Montant offert pour distribution prévu au paragraphe 2.3.

7. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS

Les réclamations des créanciers ordinaires, sous réserve du Règlement DES, seront quittancées par le partage au prorata des sommes versées selon le paragraphe 2.3.

8. PROCESSUS DE RESTRUCTURATION

La présente Proposition amendée est conditionnelle à la réalisation de chacun des éléments suivants :

i. Transaction Alliston

La Transaction Alliston comprend:

- a. La vente des actifs immobiliers situés à Alliston, Ontario, détenus par NTA Development Corporation d'un montant minimum de 30 000 000 \$, dont la clôture est prévue au plus tard le 30 avril 2025;
- b. L'encaissement du produit net de la vente (le « **Produit net Alliston** ») par son actionnaire Emergia Real Estate Ontario inc. (« **EREO** ») (qui correspond à sa participation soit 43,75 %);
- c. Le Produit net Alliston correspond à sa quote-part du total des sommes encaissées dans le cadre de la vente, moins le Règlement DES et le remboursement des créances garanties déduction faite de tout impact fiscal afférent à la vente;
- d. Le paiement par EREO des sommes suivantes :
 - Toutes sommes dues à ses créanciers, dont notamment :
 - 405 485 \$ à la Proposante à titre de remboursement d'avances, et ce, dans les 10 jours de la clôture de la Transaction Alliston.
 - 817 600 \$ à Emergia Immobilier Québec inc. (« **EIQ** ») à titre de remboursement d'avances, et ce, dans les 10 jours de la clôture de la Transaction Alliston.
 - Autres créances ordinaires estimées à 1,4 million \$.
 - Le versement de toute somme résiduelle à la Proposante amendée, jusqu'à concurrence de la considération monétaire prévue au paragraphe 2.3.2 à verser, déduction du montant de 405 485 \$ mentionné ci-avant.

ii. Transaction Gatineau

- a. Vente d'une propriété sise au 121, rue Lépine à Gatineau (« **Propriété Gatineau** »), laquelle est détenue par Emergia Propriétés commerciales inc. (« **EPCQ** »), au montant de 4 000 000 \$, au plus tard le 30 avril 2025;
- b. Règlement de l'ensemble du passif garanti lié à la Propriété Gatineau, dont notamment :
 - Taxes foncières au montant estimatif de 255 000 \$;
 - Taxe sur les produits et services au montant estimatif de 35 000 \$;
 - Créance hypothécaire de premier rang de la Banque CIBC au montant estimatif de 3,3 millions \$;
 - Créance hypothécaire de deuxième rang de Société financière BFL, au montant estimatif de 990 000 \$. Le solde non acquitté sera sujet à une entente à intervenir au plus tard le 31 mars 2025, dans le cadre de

laquelle la Proposante entend émettre des actions en paiement d'une partie solde de cette créance;

- Créance hypothécaire de troisième rang de Les investissements ERH inc., une société liée à M. Henri Petit, au montant estimatif de 650 000\$. Cette créance réfère à des avances effectuées au bénéfice ultime de la Proposante. Le solde non acquitté sera sujet à une entente à intervenir au plus tard le 31 mars 2025, dans le cadre de laquelle la Proposante entend émettre des actions en paiement d'une partie du solde de cette créance.

- c. Règlement de l'ensemble des créances non garanties de EPCQ dans le cadre duquel la Proposante entend émettre des actions en paiement de la partie de ces créances qui n'aura pas été autrement acquittée.

iii. Règlement DES

- a. Placement DES inc. (« **Placement DES** ») détient une créance à l'encontre de la Proposante au montant approximatif de 3,8M\$ en date de la proposition amendée. Cette créance est assortie d'un droit de conversion et elle est assujettie à des garanties portant sur les actifs des filiales détenues par la Proposante.

- b. La Proposante et ses filiales, en règlement de la créance de Placement DES, procéderont aux opérations suivantes :

- Paiement d'une somme au comptant de 500 000 \$ provenant de la Transaction Alliston;
- Remise d'un actif immobilier situé à Blainville (« **Terrains Blainville** ») et détenu par Emergia Développement immobilier inc., et ce, en réduction d'un montant de 875 000\$ de la créance de Placement DES;
- Paiement par Placement DES d'un montant équivalent à 125 000\$ de la créance garantie par une hypothèque de deuxième rang liée aux Terrains Blainville;
- Paiement du solde de la créance garantie de deuxième rang estimée à 25 000 \$ par l'émission d'actions de la Proposante, sujet à une entente à intervenir au plus tard le 30 avril 2025;
- Versement en actions par la Proposante pour un montant équivalent à 500 000 \$ à Placement DES à un prix de 0,12 \$ par action;
- Versement du solde résiduel (« **Solde résiduel** ») estimé à 1 925 000 \$ à même le solde de prix de vente Alliston;
- Octroi d'une hypothèque consentie à Placement DES au montant de 2,5 millions \$ sur le solde de prix de vente de la Transaction Alliston pour garantir le Solde résiduel de sa créance.

- iv. Régularisation des statuts constitutifs de la Proposante, le cas échéant, et régularisation de son statut auprès de la Bourse des valeurs canadiennes (CSE) et des autorités réglementaires en matière de valeurs mobilières, notamment la *British Columbia Securities Commission* pour permettre notamment l'émission d'actions par la Proposante.

- v. Mise à jour des registres financiers au plus tard le 31 août 2025.

9. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard des biens fournis, des services rendus et autres considérations, fournis après la date du dépôt de la Proposition, seront acquittés par la Proposante dans le cours normal des affaires.

10. NOMINATION D'INSPECTEURS

La Proposante accepte la nomination d'au plus cinq (5) inspecteurs à être nommés par les créanciers, lors de l'assemblée générale des créanciers convoquée pour considérer la présente Proposition.

Ces inspecteurs auront les pouvoirs prévus à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, dont notamment l'approbation des honoraires du syndic prévus au paragraphe 3 de la présente Proposition, et des avances sur ceux-ci. Les inspecteurs auront également le pouvoir de reporter les délais prévus à la Proposition amendée.

Les inspecteurs exerceront leurs pouvoirs tant que le syndic n'aura pas émis le certificat d'exécution intégrale de la Proposition, conformément à l'article 65.3 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

11. OPÉRATIONS SOUS-ÉVALUÉES ET TRAITEMENTS PRÉFÉRENTIELS

Le syndic sera investi des pouvoirs prévus aux articles 95 à 101 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

12. DISTRIBUTION

Raymond Chabot inc. agira comme Syndic à la présente Proposition amendée, et le Montant offert pour distribution payable en vertu du paragraphe 2 sera versé intégralement entre ses mains pour être distribué aux créanciers, conformément aux termes des paragraphes 3, 4, 5, 6 et 7 de la présente Proposition.

13. DÉROGATION

Toute dérogation de la part de la Proposante, à une ou plusieurs clauses précédemment mentionnées, sera considérée comme un défaut en vertu de la présente Proposition amendée.

Daté de Montréal, le 11 mars 2025.

DocuSigned by:

Henri Petit

5981D0A81071432...

Henri Petit
Emergia inc.

DocuSigned by:

ESTR

8495999EE89141F...

Témoïn

District de: Québec
 No. division: 1
 No. cour: 500-11-064587-245
 No. dossier: 41-3123144

FORMULAIRE 78

Bilan (Proposition commerciale)

(paragraphe 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de Emergia inc.

Personne morale faisant affaire au 402-185, avenue Dorval, dans la ville de Dorval, dans la province de Québec, H9S 5J9

Originale

Modifié

Au Débiteur:

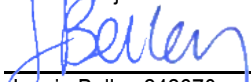
Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude ce formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention, le cas échéant) le 27^{ième} jour de septembre 2024. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Créanciers non garantis: voir liste A	\$16,111,754.34
2.	Créanciers garantis : voir liste B	\$0.00
3.	Créanciers privilégiés : voir liste C	\$0.00
4.	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)	\$0.00
	pouvant être réclamées pour une somme de	\$0.00
Total du passif		\$16,111,754.34
Surplus		\$6,611,185.66

ACTIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Inventaire	\$0.00
2.	Aménagements	\$0.00
3.	Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
	Bonnes	\$0.00
	Douteuses	\$0.00
	Mauvaises	\$0.00
	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	\$0.00
4.	Lettres de change, billets à ordre, etc. : voir liste F	\$0.00
5.	Dépôts en Institutions financières	\$0.00
6.	Espèces	\$0.00
7.	Bétail	\$0.00
8.	Machines, outillage et installation	\$0.00
9.	Immeubles et biens réels : voir liste G	\$0.00
10.	Ameublement	\$0.00
11.	REER, FERR, Assurances-vie etc	\$0.00
12.	Valeurs mobilières, (actions, obligations, débetures etc.)	\$0.00
13.	Droits en vertu de testaments	\$0.00
14.	Véhicules	\$0.00
15.	Autres biens : voir liste H	\$22,722,940.00
<i>Si le Débiteur est une personne morale, ajoutez:</i>		
	montant du capital souscrit	\$97,517,290.00
	montant du capital payé	\$97,517,290.00
	Solde souscrit et impayé	\$0.00
	Estimation du solde qui peut être réalisé	\$0.00
Total de l'actif		\$22,722,940.00
Déficit		\$0.00

Je, Henri Petit, de Emergia inc. de Dorval dans la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de ses affaires en ce 14^{ième} jour de mars 2025 et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en sa possession et réversibles, tels que définis par l'article 67 de la Loi.

ASSERMENTÉE (ou DÉCLARÉE
 SOLENNELLEMENT)
 devant moi à Montréal
 dans la province de Québec,
 ce 14^{ième} jour de mars 2025


 Joanie Belley 242670
 Commissaire à
 l'assermentation
 pour la province
 de Québec




DocuSigned by:

 Signature du Débiteur

Liste "A"
Créanciers non garantis
 Emergia inc.

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
125	20220408	201-134, de l'Aigle, Bromont, Québec, Canada, j2k0s8	\$0.00
131	2946-5010 Québec inc.	402-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5H9	\$0.00
23	6375049 Canada Inc.	281 boul. Saint-René O, Gatineau, Québec, Canada, J8P2V7	\$0.00
15	6659365 Canada Inc.	5614 Avenue Durocher, Montréal, Québec, Canada, H3V 3Y2	\$0.00
150	9128-6435 Québec inc.	710-2000, rue Peel, Montréal, Québec, Canada, H3A 2W5	\$0.00
174	9208-4516 Québec inc.	5655, avenue Pierre-de-Coubertin, Montréal, Québec, Canada, h1n1r2	\$0.00
124	9208-4516 Québec inc.	5655, avenue Pierre-de-Coubertin, Montréal, Québec, Canada, h1n1r2	\$0.00
6	9347-9616 Québec Inc.	3970 Rue Saint-Ambroise, Montréal, Québec, Canada, H4C 2C7	\$0.00
123	9360-8024 Québec inc.	4455, rue Frontenac, Montréal, Québec, Canada, h2h2s2	\$0.00
2	Agence du Revenu du Canada (QC)	4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, Canada, G9P 5H9	\$0.00
68	Alcor	402-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5H9	\$0.00
85	Apex Expert Conseil inc.	103-5781 Wilfrid-Carrier Blvd, Lévis, Québec, Canada, G6V 0M2	\$0.00
69	Aqua-Berge Inc.	125 Rue Oliva-Turgeon, Sherbrooke, Québec, Canada, J1C 0R3	\$0.00
24	Barin SENCRL	222 Rue Beaubien E., Montréal, Québec, Canada, H2S 1R4	\$0.00
110	BC Securities Commission	700 West Georgias St., Vancouver, Colombie-Britannique, Canada, V7Y 1L2	\$0.00
32	BCF s.e.n.c.r.l.	1100 Boul. René-Lévesque O., 25e étage, Montréal, Québec, Canada, H3B 5C9	\$634,138.20
22	BCO Québec Inc.	4216 Rue Frontenac, Montréal, Québec, Canada, H2H 2M3	\$0.00
5	Beaudoin	402-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5H9	\$0.00
38	Beber Professional Corporation	390 Bay St. Suite 3900, Toronto, Ontario, Canada, M5H 2Y2	\$0.00
39	Bell Canada (residential / résidentiel)	FCT Default Solutions, P.O. Box 2514, Station B, London, Ontario, Canada, N6A 4G9	\$0.00
152	Bodnar E Inv C	710-2000, rue Peel, Montréal, Québec, Canada, H3A 2W5	\$0.00
115	Brazeau Seller Law	700-100 Queen St., Ottawa, Ontario, Canada, K1P 1J9	\$0.00
47	Broadridge	2601, 14th Avenue, Markham, Ontario, Canada, L3R 0H9	\$0.00
92	Broughton Capital Group	200 S Hanley Road, Clayton, Missouri, USA, 63105-	\$80,245.64
48	Bruno Dumais, CPA, CA	162 Woodside Rd, Beaconsfield, Québec, Canada, H9W 2N8	\$94,230.81
153	C Cotran Holdi	710-2000, rue Peel, Montréal, Québec, Canada, H3A 2W5	\$0.00
49	Canadian Securities Exchange	100 King St. W., Suite 7210, Toronto, Ontario, Canada, M5X 1E1	\$1,050.00
147	Cantore Victor	710-2000, rue Peel, Montréal, Québec, Canada, H3A 2W5	\$0.00
182	Capital Athea Ltée	402-185, Dorval Avenue, Dorval, Québec, Canada, H9S 5J9	\$126,473.00
25	Carle Plomberie	2950 Boul. St-Jean, Trois Rivières, Québec, Canada, G9B 2M9	\$0.00
184	Carold Breton	402-185, Dorval Avenue, Dorval, Québec, Canada, H9S 5J9	\$127,080.00
138	Carole Thomas	301-1611 Boul Crémazie E, Montréal, Québec, Canada, H2M 2P2	\$465,645.65
163	Carole Thomas	301-1611 Boul Crémazie E, Montréal, Québec, Canada, H2M 2P2	\$0.00
86	CBRE Limitée	1250 Boul. René-Lévesque, Suite 2800, Montréal, Québec, Canada, H3B 4W8	\$0.00
186	Cedarview Investments Corp	402-185, Dorval Avenue, Dorval, Québec, Canada, H9S 5J9	\$50,832.00
26	Centre de services scolaire au Coeur-des-Vallées	582 Rue McLaren, Gatineau, Québec, Canada, J8L 2W2	\$0.00
93	Centre de services scolaire des Mille-îles	3050-430 Boul. Arthur-Sauvé, Saint-Eustache, Québec, Canada, J7r 6v6	\$0.00
70	Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs	55 Rue Court, Granby, Québec, Canada, J2G 2N6	\$0.00
7	Charland, Dubé, Robillard Experts-Conseils Inc.	518 Boul Lacombe, Repentigny, Québec, Canada, J5Z 1P6	\$0.00
101	Charles Fournier, ing	403-2085 Place Club-Memphré, Magog, Québec, Canada, J1X 7P5	\$0.00
149	Chretien Sylva	710-2000, rue Peel, Montréal, Québec, Canada, H3A 2W5	\$0.00

DS

 Débiteur

14ième jour de mars 2025

Date

Liste "A"
Créanciers non garantis
 Emergia inc.

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
119	CIBC	81 Bay St., 10th floor, Toronto, Ontario, Canada, m5j0e7	\$0.00
3	CNESST-Dir. Régionale de la Capitale-Nationale	CP 2000 Succ Terminus, Québec, Québec, Canada, G1K 0H7	\$67.66
113	Coldtech Refrigeration	814 Meeker Avenue, Brooklyn, New York, USA, 11222-	\$0.00
162	Com2Media inc.	15 Rue Des Érables, Marston, Québec, Canada, G0Y 1G0	\$0.00
27	Commission scolaire Western Québec	15 Katimavik, Gatineau, Québec, Canada, J9J 0E9	\$0.00
28	Construction UNIDEM Inc.	103-185 Av Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5J9	\$276,632.00
50	Consultants Émergia Inc	103-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5S9	\$1,462,248.75
170	Consultants Émergia Inc	103-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5S9	\$0.00
171	Consultants Émergia Inc	103-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5S9	\$2,674.21
40	Consultants Procom	12550 Avenue du Rivoli, Montréal, Québec, Canada, H4J 2L9	\$0.00
16	Contact RJ Renaud électrique Inc.	2484 Boul. De l'Ange-Gardien, L'Assomption, Québec, Canada, J5W 4R5	\$0.00
76	Corporation Immobilière Lupa Inc.	640 Avenue Orly, Dorval, Québec, Canada, H9P 1E9	\$0.00
117	Crédit Transit	210 Inglewood Dr., Toronto, Ontario, Canada, m4t1h9	\$0.00
143	Crevier David	710-2000, rue Peel, Montréal, Québec, Canada, H3A 2W5	\$0.00
100	Daniele Oppizzi	402-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5H9	\$0.00
107	Daoust Lestage Inc.	710-3575 Boul Saint-Laurent, Montréal, Québec, Canada, H2X 2T7	\$94,854.38
41	DDE Électrique Inc.	205 Rue du Guéret, L'épiphanie, Québec, Canada, J5X 3Z5	\$0.00
71	De Lage Landen Financial Services Canada Inc.	5046 Mainway, Unit 1, Burlington, Ontario, Canada, L7L 5Z1	\$0.00
111	Desnoyers Laroche	245 Rue Bellehumeur, Gatineau, Québec, Canada, J8T 8N8	\$0.00
87	Développement Ymco Inc.	103-5781, Wilfrid-Carrier, Lévis, Québec, Canada, G6V 9X9	\$10,725.42
120	Deviser Capital Partners inc.	12285 202 St, Maple Ridge, Colombie-Britannique, Canada, V2X 0T1	\$1,008,727.00
151	Di Buono Alber	710-2000, rue Peel, Montréal, Québec, Canada, H3A 2W5	\$0.00
51	DisclosureNet, Inc.	330 Bay St., Toronto, Ontario, Canada, M5H 2S8	\$7,860.00
42	Distribution André Labelle/2423-2662 Québec Inc.	10475 Rue du Biathlon, Mirabel, Québec, Canada, J7J 1X8	\$51.00
56	DMI Digital Media Innovations Canada Inc.	155 University Avenue, Toronto, Ontario, Canada, M5H 3B7	\$6,262.10
141	Dr Jolie Gutentag	8031 Okean Terrace, Los Angeles, Californie, USA, 90046-	\$0.00
187	Echelon - Ventum Financial	402-185, Dorval Avenue, Dorval, Québec, Canada, H9S 5J9	\$463,840.00
33	Evaluations Serge Lavoie Inc.	1960 Boul. De Ste-Adèle, Sainte-Adèle, Québec, Canada, J8B 0K2	\$0.00
176	Evision inc.	620-1255 Robert-Bourassa Blvd, Montréal, Québec, Canada, H3B 3V9	\$0.00
172	Faraj Nakhleh	1903-120 Des Sommets, Verdun, Québec, Canada, H3E 1Z8	\$69,442.32
72	Fedora intelligence immobilière Inc.	402-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, h9s5j9	\$0.00
145	Fid Atten Geof	710-2000, rue Peel, Montréal, Québec, Canada, H3A 2W5	\$0.00
148	Fiducie Famili	710-2000, rue Peel, Montréal, Québec, Canada, H3A 2W5	\$0.00
144	Fiducie Floran	710-2000, rue Peel, Montréal, Québec, Canada, H3A 2W5	\$0.00
179	François Castonguay	402-185, Dorval Avenue, Dorval, Québec, Canada, H9S 5J9	\$41,000.00
52	Galsa Capital & Conseil Inc.	390 Chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, Dorval, Québec, Canada, H9S 1A6	\$2,874.38
53	Gestion François Castonguay Inc	125 Rue de l'Oiselet, Carignan, Québec, Canada, J3L 7C3	\$62,086.50
127	Gestion H. Petit	103-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5S9	\$1,478,036.54
54	Gestion Lijmar Inc.	4876 Antoine-Lemaire St, Laval, Québec, Canada, H7T 0L8	\$346,738.00
116	Gestion Lucia Salvatore	322-75 Boul Des Châteaux, Blainville, Québec, Canada, J7B 2A4	\$127,745.00
158	Gestion Lucia Salvatore	322-75 Boul Des Châteaux, Blainville, Québec, Canada, J7B 2A4	\$0.00

HP
Débiteur

14ième jour de mars 2025

Date

Liste "A"
Créanciers non garantis
 Emergia inc.

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
157	Gestion Lucia Salvatore	322-75 Boul Des Châteaux, Blainville, Québec, Canada, J7B 2A4	\$0.00
156	Gestion Lucia Salvatore	322-75 Boul Des Châteaux, Blainville, Québec, Canada, J7B 2A4	\$0.00
129	Gestion Thap	11145, 98 Avenue, Saint-Georges, Québec, Canada, g5y1j1	\$0.00
167	Gestion Vaillancourt Mercier	6258 Rte du Domaine-du-Lac, Saint-Ferdinand, Québec, Canada, g0n1n0	\$0.00
128	Gestion Vaillancourt Mercier	6258 Rte du Domaine-du-Lac, Saint-Ferdinand, Québec, Canada, g0n1n0	\$54,484.00
134	GLS	103-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5S9	\$0.00
82	Groupe Altus Limité	1100 Boul. René-Lévesque Ouest, Suite 1600, Montréal, Québec, Canada, H3B 4N4	\$0.00
34	Groupe Barbe & Robidoux SAT Inc.	991 Rue de Saint-Jovite, Saint-Jovite, Québec, Canada, J8E 3J8	\$0.00
109	Groupe Civitas Inc.	925 Rue Caryer, Bureau 301, Beauharnois, Québec, Canada, J6N 0S6	\$0.00
8	Groupe Leclerc Architecture-Design	5245 Chemin de Chambly, Saint-Hubert, Québec, Canada, J3Y 3N5	\$70,046.34
9	Groupe Mécaplus Inc.	3374 Rue Jacob-Jordan, Terrebonne, Québec, Canada, J6X 4J6	\$0.00
164	Hasan AL-Shawa	310-925 Boul De Maisonneuve O, Montréal, Québec, Canada, H3A 0A5	\$0.00
20	Henri Petit	103-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5S9	\$455,049.91
10	Hydro-Québec	CP 99508 Succ D, Montréal, Québec, Canada, h3c0b3	\$0.00
55	Inox Marketing Communication	Chemin Renou 2, Lauzanne, ., Suisse, 1005	\$16,340.81
43	Intact Compagnie d'assurance	2020 Boul. Robet-Bourassa, Montréal, Québec, Canada, H3A 2A5	\$0.00
180	Isabelle Lamy - Accrual	402-185, Dorval Avenue, Dorval, Québec, Canada, H9S 5J9	\$400,000.00
37	Isabelle Rousseau	402-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5H9	\$0.00
57	Jarsie Finrealty Corporation	406 Queen St., Ottawa, Ontario, Canada, K1R 5A7	\$27,718.90
29	Jean Gagné, B.Sc. A.	402-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5H9	\$0.00
183	Jean-Denis Côté	402-185, Dorval Avenue, Dorval, Québec, Canada, H9S 5J9	\$95,310.00
97	Johane Angers	402-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5H9	\$0.00
175	Joseph Cianci	4876 Antoine-Lemaire St, Laval, Québec, Canada, H7T 0L8	\$53,750.00
73	Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd.	C/O T4557, POB 4557, Station A, Toronto, Ontario, Canada, M5W 0K1	\$0.00
140	Kyong Ho Chon	550-555 Boul René-Lévesque O, Montréal, Québec, Canada, H2Z 1B1	\$0.00
136	Le Boisé de Pintendre inc.	201-5781 Ave Wilfrid-Laurier, Lévis, Québec, Canada, g6v0m2	\$447,415.00
74	Le Groupe GESFOR	6419 Rue Jean-TalonE., Montréal, Québec, Canada, H1S 3E7	\$0.00
160	Leede Financial inc.	1000-110 Yonge St, Toronto, Ontario, Canada, M5C 1T4	\$0.00
188	Leede Jones	402-185, Dorval Avenue, Dorval, Québec, Canada, H9S 5J9	\$428,126.00
58	Lenczner Slaght LLP In Trust	130 Adelaide St. W., Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada, M5H 3P5	\$0.00
99	Leroux & Delorme	65 Ch De La Rabastalière O, Saint-Bruno, Québec, Canada, J3V 1Y7	\$2,770.52
11	Les Consultations Struxar	93, 5e avenue, Suite C, Pincourt, Québec, Canada, J7W 5K8	\$0.00
135	Les Investissements ERH	103-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5S9	\$3,219.74
169	Les Investissements ERH	103-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5S9	\$0.00
106	LGP	1111 Santa Monica Boul., Suite 2000, Los Angeles, Californie, USA, 90025-	\$0.00
177	Luigi Valeriati	402-185, Dorval Avenue, Dorval, Québec, Canada, H9S 5J9	\$44,750.00
59	Lyse Le Gal 2019	402-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5H9	\$4,857.70
35	M Cabinet Juridique Inc.	5435 Grande Allée, Brossard, Québec, Canada, J4Z 3H1	\$0.00
96	Mallette S.E.N.C.R.L.	11700 Rue de l'Avenir, Bureau 402, Mirabel, Québec, Canada, J7J 0G7	\$0.00
60	Mark Lepage	402-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5H9	\$0.00
30	Matériaux Bonhomme Inc.	127 Rue Henri-Bourassa, Papineauville, Québec, Canada, J0V 1R0	\$0.00
83	Mathieu Beurivage, Arpenteur-géomètre	2357 Rte des Rivières C., Lévis, Québec, Canada, G6K 1N6	\$0.00

DS

HP

Débiteur

14ième jour de mars 2025

Date

Liste "A"
Créanciers non garantis
 Emergia inc.

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
44	Mécanique de Bâtiment Global	970 Avenue Dupuis, Mascouche, Québec, Canada, J7K 3P7	\$0.00
77	Mécanique Électrique CMPL Inc.	1083 Rue Marie-Victorin, Saint-Bruno de Montarville, Québec, Canada, J3V 0M7	\$0.00
17	Mécanique RH	3045 Boul. Le Corbusier, Laval, Québec, Canada, H7L 4C3	\$0.00
1	Ministère du revenu du Québec (Impôt)	3e étage, secteur R23DGR, 1600, René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$62,636.16
168	Ministère du revenu du Québec (TPS) - Montréal, Quebec	3e étage, secteur R23DGR, 1600, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$0.00
166	Ministère du revenu du Québec (TVQ) - Montréal, Quebec - Montréal, Quebec	3e étage, Secteur R23DGR, 1600, boul. René-Levesque Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$829.71
75	MRA architecture + design	443 Rue St-Claude, Montréal, Québec, Canada, H2Y 3B6	\$0.00
31	Normand Y. Carrière Avocat Inc.	636 Avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, Canada, J8L 2H6	\$0.00
108	Northbridge Assurance	2590 Boul. Laurier, Québec, Québec, Canada, G1V 4T3	\$0.00
103	Odeon Capital Group LLC	750 exington Avenue, New York, New York, USA, 10022-	\$20,000.00
61	Oriso	3580 Rue Isabelle, Suite 200, Brossard, Québec, Canada, J4Y 2R3	\$0.00
91	Panagiotis Mitropoulos	19 Feidious Str, PC26442, Patras, Achaïe, Grèce	\$43,250.00
18	Paysagiste L.G.D. Inc.	525 Avenue Marshall, Dorval, Québec, Canada, H9P 1C8	\$0.00
78	Pelouses S.M.A.	531 Rue Le Breton, Longueuil, Québec, Canada, J4G 1R9	\$0.00
112	Peterson Capital	9340 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta, Canada, T5H 3T5	\$52,500.00
133	Pl.Fraïne	4455, rue Frontenac, Montréal, Québec, Canada, h2h2s2	\$0.00
132	Pl.J.Martin	402-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5H9	\$0.00
137	Placement Jomyca inc	201-5781 Ave Wilfrid-Laurier, Lévis, Québec, Canada, g6v0m2	\$457,549.00
126	Placement Jomyca inc.	103-5781 Wilfrid-Carrier Blvd, Lévis, Québec, Canada, G6V 0M2	\$0.00
121	Placements D.E.S.	4455, rue Frontenac, Montréal, Québec, Canada, h2h2s2	\$3,791,986.00
62	PME Inter Notaires Montréal Inc.	100 Boul. Alexis-Nihon, Bureau 936, Montréal, Québec, Canada, H4M 2P5	\$1,724.63
105	Pro4Saisons	37 Chemin Henri-Chartrand, L'ange-Gardien, Québec, Canada, J8L 0W9	\$0.00
84	Quanta Architecture	3455 Boul. Nelson, Québec, Québec, Canada, G1W 2W2	\$0.00
142	Racine M	710-2000, rue Peel, Montréal, Québec, Canada, H3A 2W5	\$0.00
63	Ratha Siv	645 Rue Gratiem, Laval, Québec, Canada, H7P 2S5	\$78,058.93
64	Raymond Chabot Grant Thornton	600 Ch. De la Gauchetière O., Bureau 2000, Montréal, Québec, Canada, H3B 4L8	\$236,104.04
4	Receveur Général du Canada (PPS)	Bureau de Paiement, Paiement au syndic CP 2222, Matane, Québec, Canada, G4W 4R8	\$0.00
122	Richardson Wealth	145 King St West, suite 200, Toronto, Ontario, Canada, m5h1j8	\$1,623,313.00
178	Robillard,Prescott,Morissette Avocats	402-185, Dorval Avenue, Dorval, Québec, Canada, H9S 5J9	\$20,592.76
114	Roy Scaini	52 Matthew, Woodbridge, Ontario, Canada, L4L 9B4	\$45,500.00
36	RPM Avocats	120 Rue St-Vencent, Sainte-Agathe-Des-Monts, Québec, Canada, J8c 2B1	\$0.00
154	Salaires et vacances	103-185 avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5S9	\$0.00
88	Sednove Affaires Inc.	791 Ruen St-Charles, Saint-Lambert, Québec, Canada, J4P 2A2	\$0.00
80	Services financiers Quintal & Co. Inc.	402-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, h9s5j9	\$20,153.32
139	SNCO	1102-300, avenue des Sommets, Verdun, Québec, Canada, h3e2b7	\$0.00
65	SNCO Finance	300 Rue du Saint-Sacrement, Montréal, Québec, Canada, H2Y 1X4	\$20,759.00
130	Société Financière BFL Enr.	255 Avenue du Parc, Magog, Québec, Canada, j1x5v6	\$0.00
118	Spring Street Property Mgt Corp	210 Inglewood Dr., Toronto, Ontario, Canada, m4t1h9	\$0.00
161	Stéphane Beaudoin	15 Rue Des Érables, Marston, Québec, Canada, G0Y 1G0	\$428,147.20
12	Stéphane Beaudoin	15 Rue Des Érables, Marston, Québec, Canada, G0Y 1G0	\$0.00
159	Stephen Reisler	630 Kenaston Ave, Mont-Royal, Québec, Canada, H3R 1N3	\$0.00


DS
 HP
 Débiteur

14ième jour de mars 2025

Date

Liste "A"
Créanciers non garantis
Emergia inc.

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
45	Strataide Inc.	630 Rue Sherbrooke O., Montréal, Québec, Canada, H3A 1E4	\$0.00
102	Strategia Conseil	100 Boul. De la Concorde, Laval, Québec, Canada, H7G 2B9	\$0.00
185	Sylvie Gaumont	402-185, Dorval Avenue, Dorval, Québec, Canada, H9S 5J9	\$31,770.00
13	Terminix Canada Ltd.	9620, Unit A, Brossard, Québec, Canada, J4Y 2R4	\$0.00
46	Tétrault Carrier & Associés Inc.	1819 Boul. René-Lévesque O., Montréal, Québec, Canada, H3H 2P5	\$0.00
181	Thibeault Joyal	402-185, Dorval Avenue, Dorval, Québec, Canada, H9S 5J9	\$11,665.44
19	Toitures Atlas-Apex (Québec)	2000 Boul. Dagenais O., Laval, Québec, Canada, H7L 5W2	\$0.00
81	Town of New Tecumseth	24 Tupper St., W., Alliston, Ontario, Canada, L9R 1H2	\$0.00
66	TSX Trust Company	100 Adelaide St. W., Suite 301, Toronto, Ontario, Canada, M5H 1S3	\$6,058.95
79	Valiquette, Martin, Montmarquet, Poissant & Associés	4111 Boul. Poirier, Saint-Laurent, Québec, Canada, H9R 2G9	\$0.00
94	Ville de Blainville	1000 Chemin du Plan Bouchard, Blainville, Québec, Canada, J7C 3S9	\$0.00
89	Ville de Bromont	88 Boul. De Bromont, Bromont, Québec, Canada, J2L 1A1	\$0.00
14	Ville de Gatineau	25 Rue Laurier, Gatineau, Québec, Canada, J8X 4C8	\$0.00
67	Vortex Solution	40 Rue Jean-Talon, Montréal, Québec, Canada, H2R 1S3	\$13,756.72
104	Waste Connection of Canada	300 Rue Marie-Curie, Vaudreuil Dorion, Québec, Canada, J7V 5V5	\$0.00
146	Wood Richard	710-2000, rue Peel, Montréal, Québec, Canada, H3A 2W5	\$0.00
90	WSP Canada Inc.	407 - 2nd Street W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 2Y3	\$0.00
173	Yannick Richard	351 Rue Des Pins, Malartic, Québec, Canada, J0Y 1Z0	\$0.00
95	Yardi Canada Ltd.	576 Seymour St., Vancouver, Colombie-Britannique, Canada, V6B 3K1	\$0.00
Total:			\$16,111,754.34

DS

Debitéur

14ième jour de mars 2025
Date

Liste "B"
Créanciers garantis
Emergia inc.


No	Nature de la réclamation Détails de la garantie	Date de la garantie	Montant de la réclamation	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non- garanti de la réclamation
155	Salaires et vacances 103-185 avenue Dorval Dorval, Québec, H9S 5S9 ESP - Encaisse	1 janv. 1800	\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00
		Total:	\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00

DS
HP
Débiteur

14ième jour de mars 2025
Date

Liste "C"
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.
Emergia inc.

No	Nom du créancier Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
Total:						

DS

Débiteur


14ième jour de mars 2025
Date

Liste "D"

Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

Energia inc.

No	Nom du créancier ou du réclamant, Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
Total:					

DS

 Débiteur

14ième jour de mars 2025
 Date

Liste "E"
Créances payables à l'actif
Emergia inc.

No	Nom du débiteur, Adresse et occupation	Nature de la dette, Folio du grand livre ou autre livre portant détails, Détails des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance	Bonne Douteuse Mauvaise	Date de créance	Évaluation du produit
Total:					

DS
HP
Débiteur

14ième jour de mars 2025
Date

Liste "F"

Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

Emergia inc.

No	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant, Adresse, Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Estimated to produce	Particular of any property held as security for payment of bill or note, etc.
Total:					

^{DS}
HP
Débiteur


14ième jour de mars 2025
Date

Liste "G"

Immeubles et biens réels appartenant au Débiteur

Energia inc.

No	Description de la propriété, Nature du droit du Débiteur, Qui en détient le titre	Valeur totale	Détails des hypothèques ou autre charges		Valeur de rachat ou surplus
			nom, adresse	montant	
Total:					

DS

 Débiteur


14ième jour de mars 2025
 Date

Liste "H"

Biens

Emergia inc.

No	Nature des biens	Endroit où les biens sont situés, Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être réalisés
2	Espèces	Encaisse 402-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5J9	\$0.00	\$0.00
1	Autres biens	100 % des actions des filiales 402-185, avenue Dorval, Dorval, Québec, Canada, H9S 5J9	\$147,869,948.00	\$22,722,940.00
Total:			\$147,869,948.00	\$22,722,940.00

DS

 Débitéur

14ième jour de mars 2025
 Date



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 2000
Montréal (QC) H3B 4L8
Tél.: (855)724-2268
Télec.: (450)676-2202
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N° DIVISION : 01-MONTREAL
N° COUR : 500-11-064587-245
N° DOSSIER : 41-3123144

COUR SUPÉRIEURE
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

EMERGIA INC.

La « Partie proposante »

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0163)
Dominic Deslandes, CPA, PAIR, SAI,
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

**RAPPORT ADDITIONNEL DU SYNDIC DÉSIGNÉ SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES
ET DES FINANCES DE LA PARTIE PROPOSANTE**
(articles 50 (10) et 50 (5) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

PRÉAMBULE

Veillez prendre connaissance du rapport additionnel du syndic qui traite de l'état des affaires et finances de la Partie proposante et résume la proposition amendée faite aux créanciers.

Fait à Montréal, le 14 mars 2025.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité

Dominic Deslandes, CPA, PAIR, SAI
Responsable désigné

1. MISE EN CONTEXTE

Emergia inc. (désignée la « **Proposante** »), a déposé un avis d'intention de faire une proposition le 30 août 2024.

À titre de précision et de rappel :

- La Proposante fait partie d'un groupe de compagnies dont l'organigramme corporatif, en date de décembre 2023, est présenté en Annexe 1.
- La présente procédure vise seulement la Proposante, soit Emergia inc., plus précisément la société portefeuille qui est également une société publique cotée sur le Canadian Securities Exchange sous le symbole « EMER :CNX ».
- La présente procédure ne vise pas les filiales ou autres sociétés liées au groupe. Seuls les créanciers de la Proposante sont visés par la proposition amendée.

Dans le cadre de sa restructuration, la Proposante a déposé une proposition concordataire le 27 septembre 2024 (la « **Proposition initiale** »). Cette dernière consistait essentiellement à la liquidation des actifs de la Proposante, mise en œuvre par une séquestre intérimaire à être nommée sous l'égide des dispositions de la Loi.

Lors de l'assemblée des créanciers qui s'est ouverte le 18 octobre 2024, les créanciers ont voté majoritairement pour ajourner l'assemblée afin de permettre à la Proposante de tenir une assemblée des actionnaires et revoir son conseil d'administration, revoir et mettre à jour l'état de ses finances et de ses affaires et éventuellement explorer la possibilité de déposer une proposition modifiée, plus avantageuse que la Proposition initiale, et ce, au bénéfice de ses créanciers en général.

Depuis lors, les créanciers ont ajourné l'assemblée et reporté celle-ci au 2 avril 2025.

Les 11 et 12 mars 2025, la Proposante déposait auprès du syndic une proposition amendée (la « **Proposition amendée** »), de nouvelles projections sur l'évolution de l'encaisse ainsi qu'un bilan statutaire amendé. Ce même bilan a été réamendé au 14 mars 2025.

Puisque les termes de la Proposition amendée diffèrent substantiellement de la Proposition initiale, le syndic a jugé nécessaire de retransmettre un avis aux créanciers pour l'assemblée des créanciers du 2 avril 2025, incluant la Proposition amendée, la formule de réclamation et la une nouvelle formule de vote.

Le présent rapport vise seulement à informer les créanciers des développements intervenus depuis notre rapport du 8 octobre 2024 quant à la restructuration de la Proposante.

2. SITUATION FINANCIÈRE ET DÉMARCHES DE RESTRUCTURATION

La situation financière de la Proposante demeure le même que celle qui prévalait au moment du dépôt de la Proposition initiale.

En effet, aucune activité et/ou opération ne sont intervenues au niveau de la Proposante et/ou ses filiales, si ce n'est que la négociation de transactions à venir et les discussions avec ses créanciers.

Somme toute, la valeur des actifs de la Proposante repose sur la valeur de ses participations dans ses filiales.

Le bilan statutaire de la Proposante a été mis à jour avec l'information disponible. Le bilan statutaire réamendé du 14 mars 2025 (le « **Bilan réamendé** ») reflète d'une part les participations de la Proposante dans ses filiales ainsi que les dettes de la Proposante en tant que seule entité.

Les créances des filiales, s'il est, qui étaient possiblement mentionnées à titre de créance ou créance éventuelle dans le bilan initial du 27 septembre 2024 ont été exclues, comme prescrit. Seules les créances de la Proposante sont ainsi reflétées dans le Bilan réamendé. D'ailleurs, seules ces créances sont visées par la Proposition amendée et seuls ces créanciers peuvent voter dans le cadre de cette dernière.

3. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION AMENDÉE

La présente section résume les principaux termes de la Proposition amendée.

En cas de divergence, le texte de cette dernière doit prévaloir sur le présent sommaire.

Objet de la Proposition amendée et Considération offerte pour distribution

La Proposition amendée de la Débitrice consiste en la mise en valeur des actifs de la société, via ses dirigeants et son conseil d'administration, et ce, aux fins d'optimiser la valeur de réalisation des actifs (vs une réalisation rapide en faillite).

Brièvement, la Considération offerte pour distribution auprès de ses créanciers se compose d'une part d'un montant en argent provenant de transactions à intervenir dans ses filiales ainsi qu'un montant en action à émettre par la

Proposante. La Considération offerte, en théorie, est suffisante pour rembourser ses créances déclarées.

Dans les faits, la Proposante se propose de verser un montant en argent suffisant pour couvrir ses créances prioritaires, s'il en est, soit les créances de la Couronne, les créances privilégiées et les réclamations des employés.

Pour les créances non prioritaires, la Proposante vise le remboursement des créances, en partie en argent (50 %) et en partie par l'émission d'actions de la Proposante.

Conditions de la Proposition

La mise en œuvre de la Proposition est sujette à différentes conditions jugées nécessaires dans les circonstances, notamment la mise en œuvre de transactions et d'ententes avec certains créanciers particuliers de la Proposante et ses filiales.

Tel qu'il appert de la Proposition, la réalisation de chacun des éléments suivants est conditionnelle à son exécution :

i. Transaction Alliston

La Transaction Alliston comprend:

- a. La vente des actifs immobiliers situés à Alliston, Ontario, détenus par NTA Development Corporation d'un montant minimum de 30 000 000 \$, dont la clôture est prévue au plus tard le 30 avril 2025;
- b. L'encaissement du produit net de la vente (le « **Produit net Alliston** ») par son actionnaire Emergia Real Estate Ontario inc. (« **EREO** ») (qui correspond à sa participation soit 43,75 %);
- c. Le Produit net Alliston correspond à sa quote-part du total des sommes encaissées dans le cadre de la vente, moins le Règlement DES et le remboursement des créances garanties défalcation faite de tout impact fiscal afférent à la vente;
- d. Le paiement par EREO des sommes suivantes :
 - Toutes sommes dues à ses créanciers, dont notamment :
 - 405 485 \$ à la Proposante à titre de remboursement d'avances, et ce, dans les 10 jours de la clôture de la Transaction Alliston.

- 817 600 \$ à Emergia Immobilier Québec inc. (« **EIQ** ») à titre de remboursement d'avances, et ce, dans les 10 jours de la clôture de la Transaction Alliston.
- Autres créances ordinaires estimées à 2,7 millions \$.¹
- Le versement de toute somme résiduelle à la Proposante amendée, jusqu'à concurrence de la considération monétaire prévue à verser, déduction du montant de 405 485 \$ mentionné ci-avant.

ii. Transaction Gatineau

- a. Vente d'une propriété sise au 121, rue Lépine à Gatineau (« **Propriété Gatineau** »), laquelle est détenue par Emergia Propriétés commerciales inc. (« **EPCQ** »), au montant de 4 000 000 \$, au plus tard le 30 avril 2025;
- b. Règlement de l'ensemble du passif garanti lié à la Propriété Gatineau, dont notamment :
 - Taxes foncières au montant estimatif de 255 000 \$;
 - Taxe sur les produits et services au montant estimatif de 35 000 \$;
 - Créance hypothécaire de premier rang de la Banque CIBC au montant estimatif de 3,3 millions \$;
 - Créance hypothécaire de deuxième rang de Société financière BFL, au montant estimatif de 990 000 \$. Le solde non acquitté sera sujet à une entente à intervenir au plus tard le 31 mars 2025, dans le cadre de laquelle la Proposante entend émettre des actions en paiement d'une partie solde de cette créance;
 - Créance hypothécaire de troisième rang de Les investissements ERH inc., une société liée à M. Henri Petit, au montant estimatif de 650 000 \$. Cette créance réfère à des avances effectuées au bénéfice ultime de la Proposante. Le solde non acquitté sera sujet à une entente à intervenir au plus tard le 31 mars 2025, dans le cadre de laquelle la Proposante entend émettre des actions en paiement d'une partie du solde de cette créance.
- c. Règlement de l'ensemble des créances non garanties de EPCQ dans le cadre duquel la Proposante entend émettre des actions en

¹ Le montant de 2,7 millions \$ a été corrigé suivant le dépôt de la Proposition amendé.

paiement de la partie de ces créances qui n'aura pas été autrement acquittée.

iii. Règlement DES

- a. Placement DES inc. (« **Placement DES** ») détient une créance à l'encontre de la Proposante au montant approximatif de 3,8 millions \$ en date de la proposition amendée. Cette créance est assortie d'un droit de conversion et elle est assujettie à des garanties portant sur les actifs des filiales détenues par la Proposante.
- b. La Proposante et ses filiales, en règlement de la créance de Placement DES, procéderont aux opérations suivantes :
 - Paiement d'une somme au comptant de 500 000 \$ provenant de la Transaction Alliston;
 - Remise d'un actif immobilier situé à Blainville (« **Terrains Blainville** ») et détenu par Emergia Développement immobilier inc., et ce, en réduction d'un montant de 875 000 \$ de la créance de Placement DES;
 - Paiement par Placement DES d'un montant équivalent à 125 000 \$ de la créance garantie par une hypothèque de deuxième rang liée aux Terrains Blainville;
 - Paiement du solde de la créance garantie de deuxième rang estimée à 25 000 \$ par l'émission d'actions de la Proposante, sujet à une entente à intervenir au plus tard le 30 avril 2025;
 - Versement en actions par la Proposante pour un montant équivalent à 500 000 \$ à Placement DES à un prix de 0,12 \$ par action;
 - Versement du solde résiduel (« **Solde résiduel** ») estimé à 1 925 000 \$ à même le solde de prix de vente Alliston;
 - Octroi d'une hypothèque consentie à Placement DES au montant de 2,5 millions \$ sur le solde de prix de vente de la Transaction Alliston pour garantir le Solde résiduel de sa créance.
- iv. Régularisation des statuts constitutifs de la Proposante, le cas échéant, et régularisation de son statut auprès de la Bourse des valeurs canadiennes (CSE) et des autorités réglementaires en matière de valeurs mobilières, notamment la *British Columbia Securities Commission* pour permettre notamment l'émission d'actions par la Proposante.
- v. Mise à jour des registres financiers au plus tard le 31 août 2025.

Partage du Montant offert pour distribution auprès des créanciers

La considération monétaire proposée par la débitrice sera versée au syndic aux fins de partage éventuel auprès des créanciers, selon l'ordre de collocation prévu à la loi.

La portion en action sera versée par un gardien de valeur qualifié à être déterminé.

Il est à noter que le syndic sera investi des pouvoirs prévus aux articles 95 à 101 de la Loi, ou toutes autres dispositions légales similaires, le cas échéant.

4. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DANS UN CONTEXTE DE FAILLITE

Selon le Bilan réamendé, préparé par la direction de la société le 14 mars 2025, la valeur estimative de réalisation nette de l'actif, selon des critères fondés sur l'expérience, serait de l'ordre de 22,7 millions \$.

Ce montant approximatif de 22,7 millions \$ a été établi sur la base de la valeur nette des investissements, après le paiement des sommes dues aux créanciers notamment garantis de chaque filiale ou participation. La détermination dudit montant par la direction découle de discussions avec plusieurs différents intervenants et de négociations en cours.

Considérant qu'il s'agit d'une estimation qui pourrait différer grandement de la réalité, ce montant fait fi de tout impact fiscal ou créance fiscale afférente à la liquidation.

La valeur des participations d'Emergia, dans un contexte de faillite et advenant une réalisation rapide, pourrait s'avérer très faible, voire nulle, d'autant si le syndic à une éventuelle faillite n'a aucune marge financière pour promouvoir et mettre en valeur les actifs.

Fait à noter, bien que les dirigeants actuels et anciens aient déployé multiples efforts de mise en valeur des actifs de la Partie proposante, aucune transaction n'est intervenue à ce jour.

5. RÉCLAMATION DES CRÉANCIERS

Comme mentionné, la liste des créanciers préparée par la direction de la Partie proposante se limite aux créanciers d'Emergia inc. (et non ceux de ses filiales à moins de cautionnement).

Une mise à jour des réclamations reçues par le syndic sera présentée auprès des créanciers lors de l'assemblée.

6. CONDUITE DE LA PARTIE PROPOSANTE

Enquête comptable

L'étude des opérations sous-évaluées et traitements préférentiels n'a pas été complétée à ce jour. Cette étude nécessitera une attention particulière quant aux faits et gestes passés, notamment des administrateurs et certaines personnes liées et/ou apparentées.

7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Considérant que :

- L'acceptation de la proposition aura pour effet de :
 - Permettre l'étude attentive des transactions révisables et la possibilité d'entreprendre les recours afférents, le cas échéant;
 - Permettre une distribution ordonnée, sous réserve de la mise en place des conditions nécessaires et selon les paramètres dictés par la Loi, et ce, au bénéfice de l'ensemble des créanciers.

- Dans un contexte de faillite, la capacité d'un syndic de procéder à la réalisation des actifs pourrait être affectée en l'absence de ressources et/ou dans un contexte de réalisation rapide, affectant de surcroît la valeur des actifs et pouvant résulter en l'abandon de ceux-ci;

Nous considérons que la Proposition amendée est avantageuse pour l'ensemble des créanciers et recommandons donc son acceptation.

8. MARCHE À SUIVRE POUR LE VOTE SUR LA PROPOSITION

Vous trouverez sous pli une formule de preuve de réclamation ainsi qu'une nouvelle formule de vote.

Tous les créanciers doivent remplir cette formule de preuve de réclamation et joindre leur relevé de compte ou une copie des factures.

Les créanciers qui ne prévoient pas assister ou être présents à l'assemblée du 2 avril 2025 à 10 h, peuvent également remplir et soumettre la nouvelle formule de vote ci-joint indiquant leur position, en faveur ou contre l'acceptation de la proposition. **Les formules de vote transmises dans le cadre de la Proposition initiale ne seront pas admises pour le vote prévu sur la Proposition amendée du 2 avril 2025 prochain considérant les modifications substantielles à la proposition.**

Nous rappelons aux créanciers que pour voter sur la proposition, ils doivent déposer leur preuve de réclamation auprès du syndic avant le début de l'assemblée du 2 avril 2025 à 10 h.

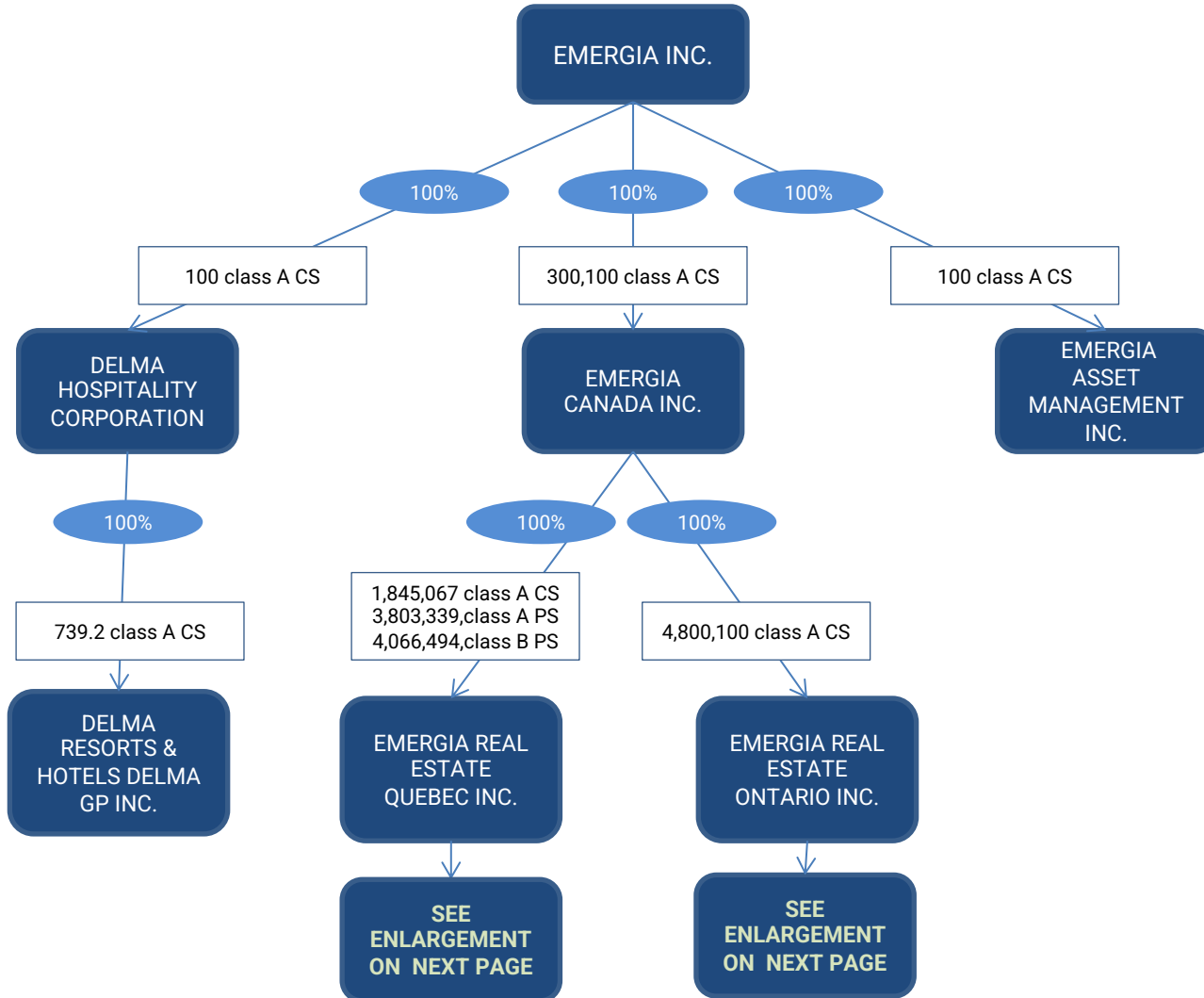
Pour être acceptée, la proposition devra être approuvée par une majorité en nombre et une majorité des deux tiers (2/3) en valeur des créanciers de chaque catégorie, qui votent en personne ou par procuration à l'assemblée, par courriel à reclamation-claims@rcgt.com, par télécopieur au 514 858-3303, ou par courrier.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Organigramme corporatif (décembre 2023)

EMERGIA GROUP

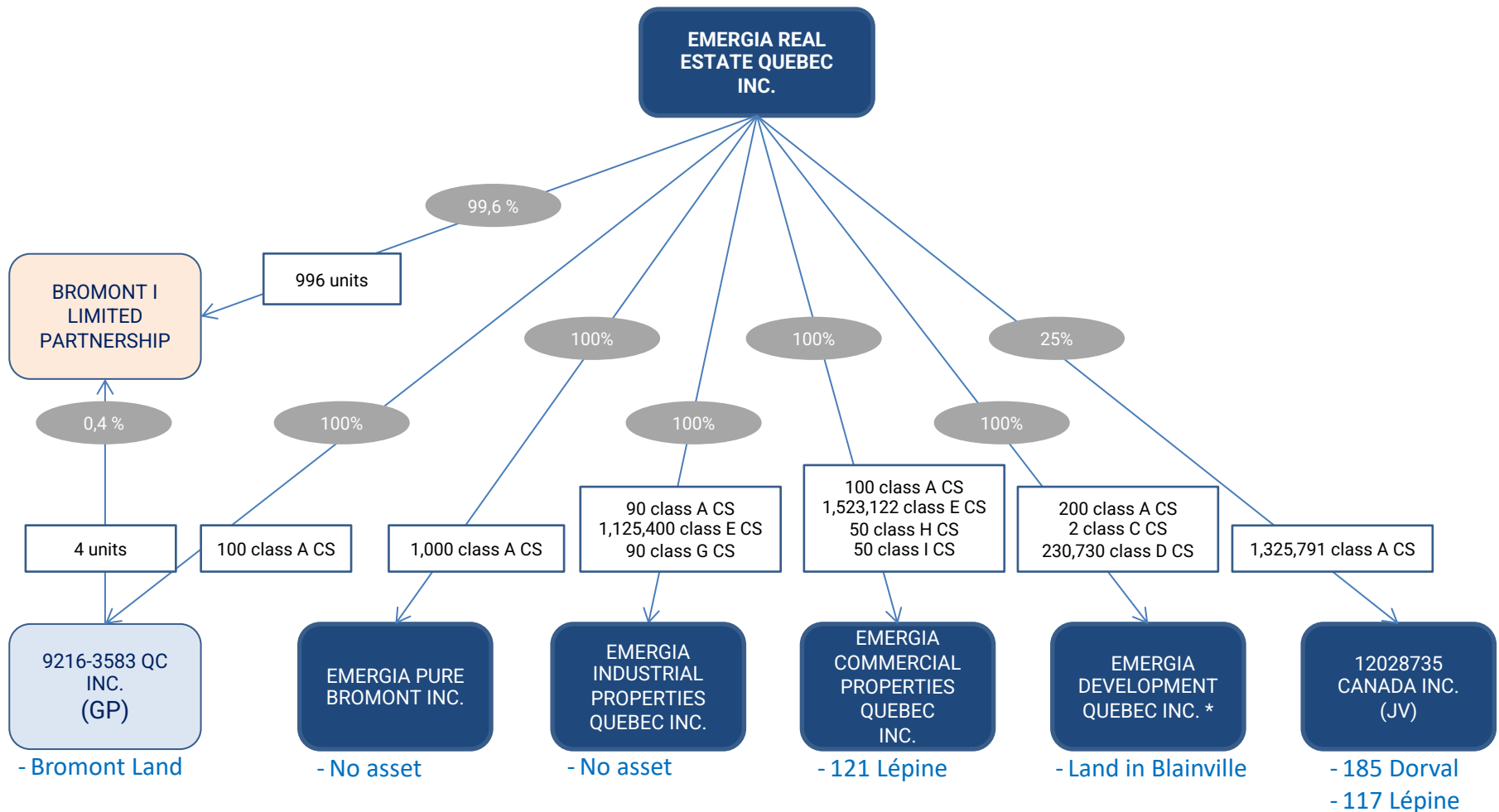
(As of December 2023)



CS: Common Shares
PS: Preferred Shares

EMERGIA REAL ESTATE QUEBEC INC.

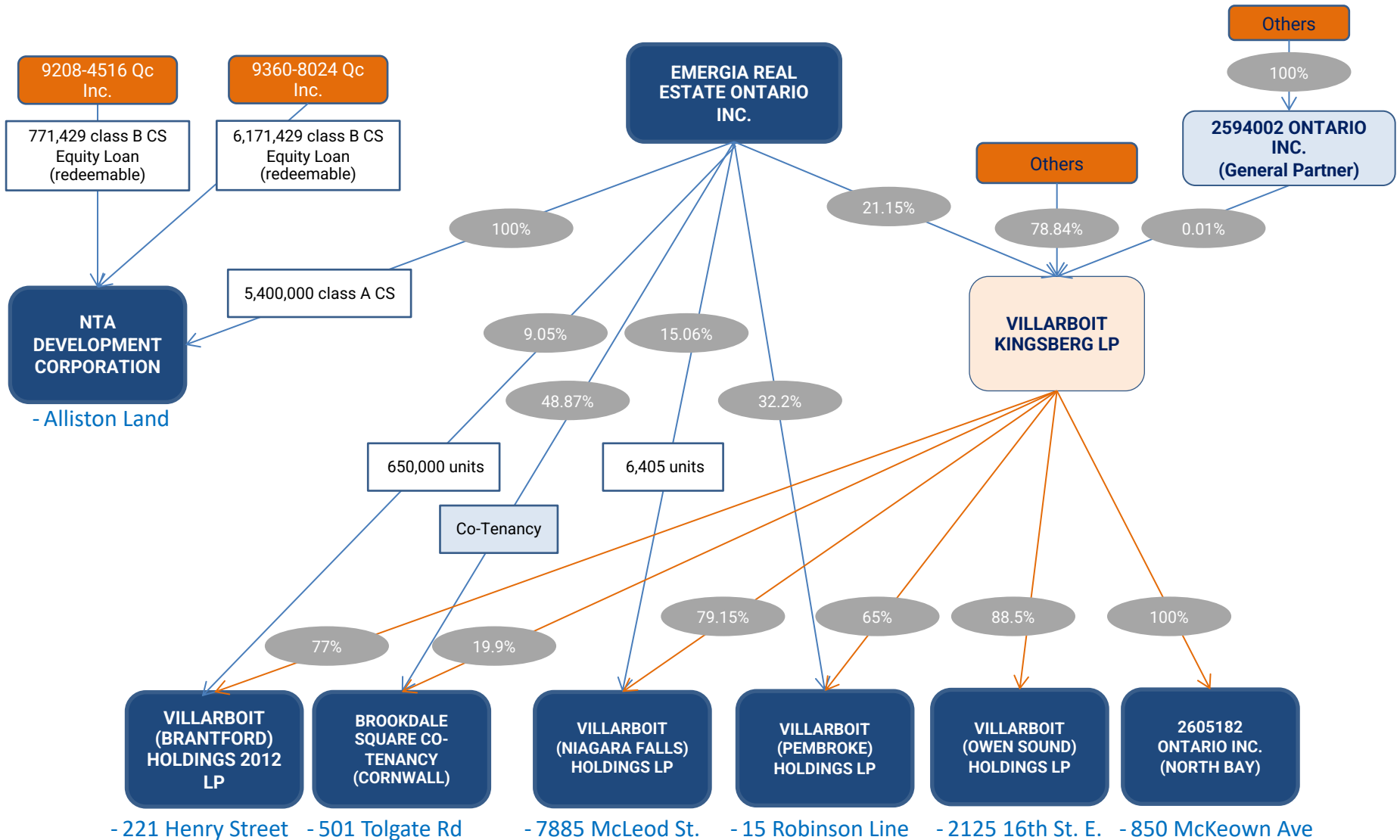
(As of December 2023)



* Emergia Development Quebec Inc. owns 4,885,000 redeemable class A Preferred shares in the capital of Emergia Real Estate Quebec Inc. issued on April 24, 2018 in the process of the roll-over. These shares are to be redeemed and cancelled.

EMERGIA REAL ESTATE ONTARIO INC.

(As of December 2023)





**AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS
ENVOI DE PREUVE DE RÉCLAMATION/TRANSMISSION OF PROOF OF CLAIM**

**Nous vous encourageons à nous transmettre votre preuve de réclamation par courriel.
We strongly encourage you to send your proof of claim by email to the following
address.**

Reclamation-claims@rcgt.com

Tél : 514-673-5196 | Téléc. 514-858-3303

4805, boulevard Lapinière, bureau 3300 à Brossard (Québec) J4Z 0G2

Merci,
Thank you,
RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité/Licensed Insolvency Trustee



Dossier n° : 1422546
Entré le :
Garanti :
Privilégié :
Ordinaire :

Formulaire 31

PREUVE DE RÉCLAMATION

(Articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2), 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Le créancier préfère recevoir tout avis et correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse et/ou numéro de télécopieur et/ou adresse électronique suivant(e) (une adresse postale doit être inscrite dans tous les cas) :

Adresse postale : _____

Télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

Nom ou poste de la personne contact : _____

Numéro de téléphone de la personne contact : _____

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition de :

Emergia inc.

(nom de la partie débitrice) de

Dorval QC

(ville et province) et de la réclamation de

_____, créancier.

Je, soussigné, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de, _____ (ville et province), certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier de la partie débitrice susnommée (ou je suis) _____ (précisez le poste ou la fonction) de _____ (nom du créancier ou de son représentant).
2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
3. La partie débitrice était, à la date du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition, soit le **30 août 2024**, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la partie débitrice a droit. Toute créance en devises étrangères a été convertie en monnaie canadienne au taux en vigueur à la date de la faillite (ou à la date de la mise sous séquestre ou s'il s'agit d'une proposition, à la date du dépôt de l'avis d'intention ou, à défaut, à la date du dépôt de la proposition).
(L'état de compte ou l'affidavit annexés doivent faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)
4. Au meilleur de ma connaissance, cette dette n'est pas (ou cette dette est ou une partie de cette dette est) éteinte par prescription en vertu de la loi qui lui est applicable.
5. Paiement au créancier par la partie-débitrice pour cette créance est recevable (ou la partie-débitrice est en demeure) depuis le ____ jour de _____ et le plus récent paiement au créancier par la partie-débitrice pour cette créance, si quelque paiement a été effectué, a été fait le ____ jour de _____ et/ou que la plus récente renonciation au bénéfice de la prescription ou du temps écoulé a été faite le ____ jour de _____ dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris de son historique, de toute renonciation ou de toute action en justice y étant reliée).

6. **(Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)**

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la partie-débitrice à titre de garantie et :

(Cochez ce qui s'applique.)

- pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire;
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136(1)d) de la Loi. (Complétez le paragraphe 6. E. ci-dessous.)
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136(1)d.01) de la Loi. (
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136(1)d.02) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136(1)d.1) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136(1)e) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136(1)f) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136(1)g) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136(1)i) de la Loi.

(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire)

B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la partie-débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$.

(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)

E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$.

F. RÉCLAMATION D'UN RÉGIME DE PENSION POUR SOMMES QUI N'ONT PAS ÉTÉ VERSÉES AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$.

G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

7. Au meilleur de ma connaissance, je suis lié (*ou* le créancier susnommé est lié) *ou* je ne suis pas lié (*ou* le créancier susnommé n'est pas lié) à la partie-débitrice selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (*ou* le créancier susnommé a) (*ou* je n'ai pas *ou* le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec la partie-débitrice.

8. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la partie-débitrice, les crédits que j'ai attribués à celle-ci et les opérations sous-évaluées selon l'article 2 de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée avec la partie-débitrice au cours des trois (3) mois (*ou, si le créancier et la partie-débitrice sont des « personnes liées » au sens de l'article 4 de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze (12) mois*) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie à l'article 2 de la Loi

(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

9. ***(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)***

Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.

Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

AVERTISSEMENT : Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux

Daté le _____ jour de _____, à _____.

Signature du créancier ou de son représentant

REMARQUES : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.



Raymond Chabot inc.

Office no: 1422546
Entered :
Secured:
Preferred:
Ordinary:

PROOF OF CLAIM

(Section 50.1, 81.5, 81.6, subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2), 128(1), and paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)

The creditor's preference is to receive all notices and correspondence regarding this claim at the following address and/or facsimile number and/or email address (a mailing address must be provided in all cases):

Address: _____

Facsimile: _____

Email: _____

Contact person name or position: _____

Telephone number for contact person: _____

In the matter of the notice of intention to file a proposal or proposal of:

Emergia Inc. (Name of debtor party) of
Dorval QC (city and province) and the claim of _____, creditor.

I, _____ (Name of creditor or representative of the creditor), of _____, (city and province), do hereby certify:

- That I am a creditor of the above-named debtor party (or that I am) _____ (state position or title) of _____ (name of creditor or representative of the creditor) and that I am authorized to represent and (if the creditor is a corporation) that I have authority to bind the creditor of the above-named debtor party).
- That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
- That the debtor party was, at the date of the notice of intention to file a proposal or proposal namely the **August 30, 2024** and still is, indebted to the creditor in the sum of \$_____, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any counterclaims to which the debtor party is entitled. Any debt payable in a currency other than Canadian currency was converted to Canadian currency as of the date of bankruptcy (or the date of the receivership or, in the case of a proposal, the date of the notice of intention or of the proposal, if no notice of intention was filed).
(The attached statement of account, or affidavit must specify the vouchers or other evidence in support of the claim.)
- That, to the best of my knowledge, this debt has never been (or this debt has been or part of this debt has been) statute-barred as determined under the relevant legislation.
- That payment for this debt by the debtor-party to the creditor has been due (or has been in default) since the _____ day of _____, and that the last payment, if any, on this debt by the debtor-party to the creditor was made on the _____ day of _____ and/or that the last acknowledgement, if any, of liability for this debt by the debtor-party to the creditor was made on the _____ day of _____, as follows:
(Give full particulars of the claims, including its history, any acknowledgement or legal action).

6. (Check and complete appropriate category)

A. UNSECURED CLAIM OF \$ _____

(Other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor as security and:

(Check appropriate description.)

- Regarding the amount of \$ _____, I do not claim a right to a priority.
- Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(d) of the Act. (Complete paragraph 6E below.)
- Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(d.01) of the Act.
- Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(d.02) of the Act.
- Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(d.1) of the Act.
- Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(e) of the Act.
- Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(f) of the Act.
- Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(g) of the Act.
- Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(i) of the Act.

(Set out on an attached sheet details to support priority claim)

B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ _____

That I make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, the particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

C. SECURED CLAIM OF \$ _____

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor valued at \$ _____ as security, the particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)

A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in the proof of security, by the secured creditor.

D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OF AQUACULTURIST OF \$ _____

That I make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ _____.

(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)

E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ _____

That I make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ _____.

That I make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ _____.

F. CLAIM BY PENSION PLAN FOR UNPAID AMOUNT OF \$ _____

That I make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ _____.

That I make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ _____.

G. CLAIM AGAINST DIRECTOR OF \$ _____

(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)

That I make a claim under subsection 50(13) of the Act, the particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM OF \$ _____

That I make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, the particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

7. That, to the best of my knowledge, I am (*or* the above-named creditor is) (*or* am not *or* is not) related to the debtor within the meaning of section 4 of the Act, and have (*or* has) (*or* have not *or* has not) dealt with the debtor-party in a non-arm's length manner.

8. That the following are the payments that I have received from the debtor-party, the credits that I have allowed to the debtor, and the transfers at undervalue within the meaning of section 2 of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor within the three months (*or*, if the creditor and the debtor are related within the meaning of section 4 of the Act, *or* were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of section 2 of the Act:

(Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)

9. ***(Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual)***

Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to subsection 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.

I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

WARNING: Subsection 201(1) of the Act provides for the imposition of severe penalties in the event that a creditor or person claiming to be a creditor makes any false claim, proof, declaration or statement of account.

Dated at this _____ day of _____

Signature of creditor or representative

NOTES: If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

FORMULE DE PROCURATION GÉNÉRALE

(alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) et paragraphe 102(2) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION OU DE LA PROPOSITION
DE :

Emergia inc. (Nom de la partie débitrice)

Je, _____, de _____
Nom du créancier Nom de la ville

créancier dans l'affaire susmentionnée, nommé _____, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le _____, à _____

Signature - Témoin

Signature - Créancier

Nom du créancier qui est une personne morale

Nom - Témoin

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

GENERAL PROXY

(Paragraphs 51(1) (e) and 66.15(3) (b) and subsection 102(2) of the Act)

IN THE MATTER OF THE NOTICE OF INTENTION TO FILE A PROPOSAL OR PROPOSAL OF:

Emergia Inc. (Name of debtor party)

I, _____, of _____
Name of creditor Name of town or city

a creditor in the above matter, hereby appoint _____, to be my general proxy in the above matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another general proxy in his or her place).

Dated at _____ this _____ day of _____

Signature - Witness

Signature - Individual creditor

Name of corporate creditor

Name - Witness

Per _____
Name and title of signing officer

FORMULE DE VOTATION

(alinéas 51(1)f) de la Loi

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION AMENDÉE DE : EMERGIA INC.

Je (*ou* Nous), _____ (*nom du créancier*), de _____ (*nom de la ville ou village*), créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard de la somme de _____ \$ demande au syndic agissant relativement à la proposition de Emergia inc., personne insolvable, de consigner mon (*ou* notre) vote _____ (**en faveur de *ou* contre**) l'acceptation de la proposition amendée, faite le 11 mars 2025.

Fait à _____, le _____^e de _____.

Signature - Témoin_____
Signature - Créancier individuel

Nom du créancier qui est une personne morale

Par : _____

Nom du témoin_____
Nom et titre du signataire autorisé**VOTING LETTER**

(paragraphs 51(1)f) of the Act

IN THE MATTER OF THE AMENDED PROPOSAL OF: EMERGIA INC.

I (*or* We), _____ (*name of creditor*), of _____ (*name of city, town or village*), a creditor in the above matter for the sum of \$ _____ hereby request the trustee acting with respect to the proposal of Emergia Inc., an insolvent person, to record my (*or* our) vote _____ (**for *or* against**) the acceptance of the amended proposal, made on the March 11, 2025.

Dated at _____, this _____th of _____.

Signature - Witness_____
Signature - Individual Creditor

Name of Corporate Creditor

Per: _____

Name of the witness_____
Name and Title of Signing Officer